LA LEGION D'HONNEUR

Les derniers décorés ne liront pas sans intérêt les noms de ceux qui le furent les premiers.

L'ordre de la Légion d'honneur a été institué par décret du 29 floréal an X (19 mai 1802). Mais la cérémonie d'inauguration n'eut lieu que le 14 juillet 1804.

La première nomination date du 1er vendémiaire an XII. Jean Abady, caporal au 65e de ligne, est le premier inscrit.

L'inauguration et la distribution solennelle des croix se firent dans l'église des Invalides, au milieu d'un imposant appareil. Des gradins avaient été disposés pour recevoir les maréchaux, les ministres et les grands dignitaires. A droite et à gauche de la grande nef étaient rangés les soldats: d'un côté ceux de la garde, de l'autre ceux de la ligne.

A midi, l'empereur, salué par une foule enthousiaste, arrive dans la cour d'honneur sur un cheval caparaçonné d'or, constellé de diamants, qu'il venait de recevoir du Sultan.

Il va prendre sa place dans l'assemblée où sont réunis les héros de toutes les guerres. Au pied du trône. Eugène de Beauharnais tient une pelote d'aiguilles; Murat, le casque de Bayard plein de croix.

Le grand chancelier Lacépède lit la magnifique formule du serment, puis les nouveaux chevaliers sont présentés au chef de l'Etat.

Le premier soldat appelé fut le soldat Coignet, du 1er grenadiers à pied. Il reçut sa croix des mains de l'impératrice Joséphine; et ce fut l'empereur lui-même qui l'épingla sur sa poitrine.

Quelques mois plus tard, au camp de Boulogne, dans une immense plaine du littoral, la distribution solennelle fut renouvelée en présence d'une armée de cent mille hommes.

L'empereur lut le serment aux nouveaux légionnaires, qui ensemble répondirent:

—«Nous le jurons!»

Mais cette fois la cérémonie était rendue plus émouvante par la voix du canon tonnant sur la mer. C'était celui de nos canonnières engagées avec la flotte anglaise, en face même du camp.

On voyait l'empereur qui de temps en temps se retournait pour braquer sa lunette vers le large et suivre les péripéties du combat.

Ce jour-là les Anglais, sans s'en douter, firent à la Légion d'honneur naissante l'hommage des salves de leur artillerie.

Depuis cette époque, la croix de la Légion d'honneur est devenue l'ambition la plus haute des Français.

Rien n'égale son attrait. Mais l'idée de sa valeur est telle que par conscience des conditions qu'elle exige certains hommes n'ont pas voulu la tenir de circonstances critiques pour la patrie.

En 1832, le convoi du général Lamarque servait de prétexte à une formidable insurrection. Le 6 juin, les rues Aubry-le-Boucher, Saint-Merry, des Arcis, étaient couvertes de barricades. Trois bataillons de la garde nationale avaient abandonné le combat; un bataillon de la ligne avait dû se replier.

Le lieutenant Lucien de Montagnac dirigeait une compagnie du 1er de ligne, qui avait perdu tous ses officiers. Il entraîne sa compagnie, enlève plusieurs barricades et décide du sort de la journée.

En présence de toute l'armée de Paris, le roi Louis-Philippe voulut attacher la croix sur la poitrine du jeune lieutenant. Mais de Montagnac, retranché dans un invincible sentiment de patriotisme, refusa énergiquement la récompense attribuée à son courage. Empruntons au héros de l'aventure le récit presque ingénu qu'il en fit à une tante qui l'avait élevé, dans une lettre dont voici quelques passages:

«Le maréchal (Soult) m'appelle pour recevoir du roi ce signe qui servait jadis à récompenser les plus beaux traits de courage, les plus belles actions d'éclat dont l'univers ait retenti.

«Arrivé à une petite distance du roi, je vois qu'il tend déjà la main pour me remettre l'insigne de ma récompense.

«—Sire, lui dis-je, permettez-moi de vous adresser la parole. Je ne puis pas accepter cette décoration. Je n'ai pas encore assez fait pour la mériter. J'espère la gagner plus tard sur un champ de bataille en combattant pour ma patrie et pour vous. Dans ces dernières affaires, je n'ai fait que mon devoir. Je ne veux pas de récompense. Il y a dans ma compagnie de vieux sous-officiers qui ont blanchi dans les camps. Ils sont plus dignes que moi de porter cette décoration. Je serais heureux que Votre Majesté les récompensât.»

«Chose étrange! Le roi n'eut pas la force de me répondre, il me fit quelques signes de tête et sourit douloureusement. Il appela le colonel du régiment. Le colonel vint à moi:

«—Voyez donc, monsieur, dans quelle position vous mettez le roi. Pourquoi n'acceptez-vous pas?

«—Ma détermination, répondis-je, n'est pas celle d'un enfant. Il serait fort inutile d'insister.

«Le père Soult, placé à la droite du roi, me regardait par-dessus ses lunettes.

«A l'issue de la revue, il me fit appeler et me demanda de lui avouer franchement les motifs de mon refus. «Il y a bien longtemps «que je sers, me dit-il; c'est la pre-« mière fois que je vois un officier « refuser la croix des mains d'un « souverain.»

«Mon colonel est parfaitement entré dans ma manière de voir. Ci-joint une lettre qu'il m'écrit, et dans laquelle il me communique un passage de son rapport au ministre de la guerre.

«Le rapport avait surtout pour but d'établir que le refus n'avait aucune relation avec la politique. Voici la lettre du colonel:

«Mon cher monsieur de Montagnac. Le ministre de la guerre vient de me réclamer votre lettre de nomination, et je la lui adresse.

«Comme je suis toujours prêt à rendre officiel tout ce que j'écris, je crois devoir vous faire part des termes dans lesquels j'ai sollicité, sur votre demande, une décoration en faveur du voltigeur Bertrand.

—Le colonel du 1er de ligne:

DENIZET.»

Conformément à la requête du lieutenant de Montagnac, le voltigeur Bertrand fut décoré.

Huit ans après, de Montagnac lui-même, cité à l'ordre du jour à Blidah, fut proposé pour la croix. Il accepta cette fois. Mais il ne devait pas porter longtemps l'insigne de sa double promotion. On sait comment le colonel acheva sa carrière à Sidi-Brahim.

Terminons cette petite note par l'exemple d'une famille entière récompensée dans la personne de son chef. L'un de nos héros sera ici le vainqueur de Sébastopol.

La réputation du maréchal Pélissier, duc de Malakoff, ne prête guère à l'idée d'une grande sensibilité de son cœur. Cette nature, à la surface hérissée de quelques aspérités, ne laissait pas cependant d'être accessible aux douces émotions du bienfait, et à la satisfaction de réparer parfois, avec de vifs mouvements de délicatesse, les injustices dont il venait à découvrir l'existence.

Qu'on essaie, par exemple, de mettre d'accord la légende avec le fait suivant.

En tournée d'inspection à Toul, le maréchal se trouvait avec un aide de camp, lorsqu'il vit passer un enterrement qui attira son attention. Un uniforme de sergent-major des chasseurs à pied recouvrait le cercueil. Derrière suivaient quelques rares personnes, précédées d'un vieillard éploré.

Le maréchal fait prendre des renseignements. Le sous-officier décédé était mort des suites de blessures reçues à Magenta. Son frère aîné avait été tué en Crimée. Le père, lieutenant en retraite, restait misérable avec une retraite insuffisante.

A quelque temps de là, le maréchal repassait à Toul. Il fit prévenir le vieux lieutenant qu'il l'attendait à déjeuner.

Sur la table, il n'y a que deux couverts. Le maréchal invite le vieux lieutenant à s'asseoir en face de lui. Mais à peine celui-ci a-t-il soulevé sa serviette qu'il recule frappé de stupeur. Dans l'assiette, une croix passée à son ruban rouge s'étale sur deux enveloppes de lettres. Le vieillard, pâle et muet, lève ses yeux déjà mouillés de larmes vers le maréchal. Mais lui se lève, souriant, prend la décoration, la fixe à la boutonnière du vieux soldat, et jetant l'une après l'autre les deux enveloppes sur la table, il dit vivement:

«—Ceci est votre brevet de légionnaire; cela une pension de 1,200 francs.

«—Et maintenant, en avons l'omelette' car je suis pressé!

Il était pressé, le maréchal; et cependant il n'avait plus rien à gagner, car il était couvert de gloire, de dignités et de décorations.

LE SENS DES COULEURS

Chez les Sauvages.

L'expédition Cambridge, qui explore la Nouvelle-Guinée, a publié dans une revue anglaise les premiers résultats de ses travaux. Elle nous apprend, notamment, que les naturels de ces contrées paraissent peu sensibles aux couleurs. Les indigènes des îles Lifu ne les perçoivent pas. Chez d'autres, il n'existe de termes particuliers que pour désigner la couleur rouge; le jaune ne se distingue pas nettement, le bleu n'existe pas. A Kiwaï, le bleu est désigné par le même mot qui signifie la couleur noire.

Chez toutes les races, d'ailleurs, et aussi bien chez les races blanches, il semble que le feu soit une conquête de la civilisation. Dans la plus ancienne littérature grecque, il arrive fréquemment que des objets que nous appelons bleus sont qualifiés noirs, et réciproquement. On trouve un souvenir de cette confusion jusque dans Virgile, qui appelle bleues les nuées d'orage, et noires les violettes.

Cependant, dans l'île Murray, le sens du bleu a été introduit avec le pavillon britannique, et le mot anglais *blue* est devenu, en langue indigène, *boulou boulou*. Mais cette acquisition est précaire: la sensation bleue est encore fugitive et incertaine; trop rapide, elle n'est plus perçue; à quelque distance elle s'efface, tandis que le rouge frappe les yeux les plus sauvages, même dans la durée la plus brève et à la distance la plus éloignée.

SUPPLICES.

La récente exécution de Louise Masset, pendue voici deux jours, à Londres, a fait beaucoup parler. On sait que des démarches avaient été faites en faveur de la malheureuse et qu'une institutrice avait été déléguée pour porter de l'autre côté de la Manche une pétition de divers membres de l'enseignement demandant la grâce de leur ancienne collègue.

Le récit même du supplice a frappé les imaginations. En Angleterre, c'est toujours l'antique système de la pendaison qui est en vigueur. Mais les exécutions ont lieu à huis clos et dans l'intérieur de la prison, devant une quinzaine de personnes que les nécessités de leurs fonctions obligent à assister à ce funèbre spectacle.

L'échafaud est dressé dans la prison de Newgate sur un hangar. Il se compose d'une sorte d'estrade assez haute à laquelle on accède par un escalier d'une quinzaine de marches.

Le patient est généralement prévenu quarante-huit heures à l'avance, afin qu'il ait le temps de préparer son âme et de prendre ses dernières dispositions.

Lorsque l'heure est venue, le bourreau, assisté d'un aide, entre dans sa cellule, lui couvre la tête d'un voile noir très épais, destiné à lui masquer la vue de l'instrument du supplice, et l'entraîne vers le sinistre hangar, distant seulement d'une quinzaine de mètres. On l'aide à gravir les degrés de l'échafaud, on lui assujettit vivement autour du cou la corde fatale, qui est nouée derrière l'oreille par un nœud coulant. On tire un verrou et brusquement une trappe placée sous les pieds du patient cède, s'ouvre et celui-ci se trouve en quelque sorte englouti jusqu'à mi-jambes. Le poids du corps entraîne la rupture de la colonne vertébrale. La tête du supplicié s'incline sur son épaule; mais des convulsions, qui durent parfois deux à trois minutes, montrent suffisamment que la mort n'est pas instantanée.

Beaucoup d'Etats ont supprimé la peine de mort en droit ou simplement en fait, c'est-à-dire en ne la rayant pas de leurs Codes, mais en ne l'appliquant plus. Pour les autres, ils ont chacun leur "manière d'opérer" nationale. Les efforts des philanthropes et des juristes partisans de la peine de mort se sont toujours appliqués à faire que le supplice s'achevât le plus rapidement et avec le moins de souffrances possible pour le patient.

On a beaucoup discuté sur la question de survie chez les guillotinés. Il est toutefois probable que la décollation opérée avec une rapidité foudroyante ne permet pas à ceux-ci, en dépit de certains mouvements réflexes qu'on a parfois observés sur leur corps, de garder aucune conscience.

Contrairement à la croyance générale, la guillotine n'est point une invention du docteur Guillotin, ni même du docteur Louis, mais simplement une modernisation de l'antique "manaya", qui fut au dix-septième siècle l'instrument de supplice usité en France et en Allemagne; comme notre moderne guillotine, elle se composait de deux montants, auxquels était assujetti un couperet qui, en tombant, faisait voler la tête du patient.

C'est avec cet instrument, notamment, que fut exécuté le connétable de Montmorency, dans la petite cour du Capitole de Toulouse. Ce qui n'empêche pas, d'ailleurs, les gardiens du musée de montrer aux visiteurs une hache qui est censée avoir servi au supplice.

Le souci d'amener la mort rapidement et sans faire souffrir le patient a incité les Américains, gens toujours à la recherche de nouveauté, à procéder d'une façon scientifique et à demander à l'*électrocution* le moyen d'exécuter leurs condamnés. Mais l'électricité, qui foudroie sans cesse par accident de malheureuses gens, victimes de leur imprudence, s'est à peu près refusé à foudroyer de même les criminels. Et, après divers essais, l'"électrocution" a été, je crois, abandonnée.

Le patient était attaché à un fauteuil scientifiquement agencé et terminé par une éponge métallique sur laquelle s'appuyait sa tête. Puis, on donnait un courant d'une force immense qui, en traversant son corps, devait le foudroyer. Il n'en fut pas ainsi dans la pratique, la mort était loin d'être instantanée. La secousse électrique occasionnait d'atroces douleurs cérébrales qui ne précipitaient même pas l'agonie de l'"électrocuté."

Aussi la plupart des Etats américains ont ils repris le système de la pendaison pratiquée comme en Angleterre. Sans parler, bien entendu, des fréquents "lynchages," pour lesquelles les reverbères et les arbres ont été maintes fois employés.

En Espagne existe le supplice du *garrot*, qu'Alexandre Dumas père a décrit dans les pages pittoresques de *Monte-Cristo*.

Le garrot est une sorte de fauteuil sur lequel s'assied le patient, dont la tête est couverte au préalable d'un capuchon noir destiné à cacher les grimaces horribles de son agonie. Son cou est pris dans un collier de fer qui, serré au moyen d'un levier, lui brise la jugulaire et détermine la strangulation. On voit les pieds du condamné s'agiter convulsivement pendant quelques minutes d'agonie. La mort est lente et, paraît-il, épouvantable. Le garrotté n'a plus figure humaine.

En Allemagne est usitée la décollation par le sabre. Le condamné est installé sur une chaise, la tête soutenue par une sorte de serviette. Le bourreau armé d'un couperet lui tranche le col d'un grand coup lancé à la volée. L'exécuteur déjeune, paraît-il, auparant, en tête à tête avec le condamné. Il est douteux qu'un tel voisinage donne beaucoup d'appétit à celui-ci pour son dernier repas.

Le pal a été aboli dans toute la Turquie d'Europe, mais on l'applique encore dans certains vilayets éloignés. C'est une sorte de crochet auquel le malheureux condamné est accroché, et où il reste parfois suspendu durant quarante-huit heures, dans les affres de l'agonie. Le jeune homme qui assassina Kléber fut exécuté ainsi. Et son agonie se serait prolongée plusieurs jours si le soldat qui le gardait n'avait eu pitié de lui et ne lui avait donné à boire. L'eau, en se répandant dans ses poumons, l'asphyxia. En Autriche, c'est le système de la pendaison qui est en vigueur.

La peine de mort a été abolie en Russie, sauf pour les crimes politiques qui sont punis de la potence. Le supplice du knout a été supprimé.

En Italie, on n'applique pas non plus la peine de mort, bien qu'aucun décret n'ait arrêté sa suppression. Le mode d'exécution jadis en vigueur était la *mazzolata*. Le supplicié, frappé d'un coup de massue à la tempe, tombait assommé. En Belgique, en Hollande, dans certains cantons suisses — notamment celui de Genève, que Luccheni choisissait récemment pour y assassiner la malheureuse impératrice d'Autriche—en Suède et en Norvège, la peine de mort est également abolie. Dans les autres Etats fonctionne le système de la pendaison.

Seuls les Chinois ont plusieurs modes de supplice et tous plus cruels les uns que les autres.

Mais c'est assez de cette funèbre énumération.

Autour de la Fève

I

LE ROITELET.

Comme à chaque fête, dite de joie, comme à chacun de leurs succès artistiques, les jeunes «chers maîtres», cette nuit des Rois, s'étaient réunis dans un des salons du café Julien.

Il y avait là Dantors, le poète dramatique, Daycor, le romancier du «Basile», Nag, le musicien célèbre, Taricle, le conférencier aimé de la Bodinière, et le peintre Relague.

Les dames de ces messieurs accompagnaient toujours leurs maris pour partager leur joie et conserver leurs titres de «madame de l'illustre maître».

Cete nuit des rois, le menu, bien que sobre—galette royale et champagne — durait déjà depuis des heures, et s'était tant de fois renouvelé que tout le monde était Roi, que tout le monde était Reine, que tout le monde était fou.

L'abracadabrance spirituelle des toasts, pas encore tous cabotinés à la ronde, laissait seule les cerveaux encore éveillés.

Mais Jules, le garçon, entra, et cérémonieusement annonça:

—Le Petit Oiseau!

Cétait un vieux petit homme frêle, sautillant, chauve avec deux petites houppes blanches de cheveux de chaque côté de la tête au-dessus des oreilles minuscules.

Il avait aussi une barbe blanche, hérissée sur sa petite figure pâle, ridée, qui lui donnait bien une allure de petit oiseau, de petit oiseau qui aurait attendu d'être empaillé pour devenir un essuie-plume. Pour cela, et aussi à cause de son arrivée précise dans toutes les fêtes de ces messieurs au moment où la folie voltigeait et où il pouvait ramasser les miettes, Michel Baktim avait été surnommé le Petit Oiseau.

C'était une sorte de Bibi-la-Purée convenable, un bohème bourgeois, propre, au cerveau affaibli par les jeûnes et les misères, mais très intelligent encore, malgré quarante années de privations, de métiers honorables, mais bizarres, qui nourrissaient à peine sa femme et ses deux enfants.

Le Petit Oiseau était un être très à part, un raté spécial, qui faisait de très jolis romans pour les grands pontifes, et qui n'avait jamais pu écrire deux lignes (dont il fût content), quand il voulait les signer.

On l'aimait beaucoup, parce qu'il avait beaucoup d'idées étonnantes, que ces jeunes maîtres empochaient, et dont ils bâtissaient leur talent.

Timide, et souriant un peu, son éternel chapeau haut de forme râpé à la main, le Petit Oiseau s'avança et dit:

—Bonjour, mes maîtres;

—Bonjour, Petit Oiseau, bonjour Petit Oiseau!

Les hommes lui prirent la main, les dames aussi, et on l'entraîna dans une farandole.

Et le Petit Oiseau se débattait des ailes de sa trop grande redingote cirée....

—Vous me comblez, mes maîtres, vous me comblez, Mesdames! j'étouffe! Et il se laissa tomber sur une chaise.

Alors, on se précipita sur les coupes à moitié vides, et on fit couler le champagne sur le crâne du Petit Oiseau.

Ainsi inondé, ses petites touffes de cheveux blancs humides, tombantes, collées aux tempes, sa barbe, plus du tout ébouriffée, mais perlée de gouttes vitreuses de vin, le dos voûté, le Petit Oiseau avait une mine pitoyable.

Mme Taricle dit:

—Mon cher Petit Oiseau, «tu as l'air tout à fait gâteux»!

Le Petit Oiseau s'inclina, et salua comme s'il eût reçu un compliment.

—Petit Oiseau, dit Daycor, nous allons te faire roitelet, coupons encore une galette, il reste une bouteille de Cliquot. A la gloire du grand Petit Oiseau! Vive l'illustrissime Roitelet. Car tu seras Roitelet; prens toutes les parts, pour être plus sûrement roitelet.

Alors le Petit Oiseau prit un vieux journal dans sa poche, le déplia, et enveloppa toutes les parts soigneusement, avec une lenteur tendre...., et faisant cela, il s'excusa:

—Je vous demande pardon, mes maîtres, mesdames, c'est pour ma femme, pour mes enfants, pour ma famille, qui n'a pas dîné!

A cet aveu simplement dit comme une chose naturelle, tous ces fous sentirent passer sur leur échine un frisson de pitié et de bonté.

Mme Taricle se leva et fit la quête.... Les pièces d'or tombèrent dans le creux de sa main blanche..... et elle jeta les pièces dans le chapeau du Petit Oiseau.

Obséquieux, remerciant, le Petit Oiseau s'en allait à reculons avec sa galette royale, et sa galette d'or, petite fortune tintinabulante dans son chapeau; et, comme il avait beaucoup d'esprit, il baisa la main de Mme Taricle, en disant:

—Oh! Madame, vous me comblez! Vous me comblez! Vous me gâtez! Que vous m'êtes «gâteuse», madame!

II

VIEILLE GRAND'MAMAN.

Coiffée d'un bonnet blanc, brodé, tuyauté, vieille grand'maman au bout de la table, entre les deux petits anges de quatre et cinq ans, —Georges et Georgette, —vieille grand'maman, comme une petite souris fait manœuvrer d'un mouvement incessant ses mâchoires saillantes, qui n'ont plus à elles deux qu'une seule dernière dent.

Vieille grand'maman, le nez dans son assiette, mâche, mâche, et avale....

Elle boit aussi vieille grand'maman, les lèvres en lippes.

Elle tête plutôt qu'elle ne boit...

Et les deux petits anges regardent avec admiration ces mâchoires qui mâchent, mâchent toujours, avalent sans rien dire.

Vieille grand'maman a quatre-vingts ans:

Elle est si vieille, si vieille qu'elle n'entend, qu'elle ne voit, qu'elle ne comprend presque plus rien.

Elle ne sait plus faire que trois choses, vieille grand'maman: manger, marmotter matin et soir des bouts de phrases sur les grains de son chapelet, et dormir....

Seulement vieille grand'maman a beau être vieille, vieille, elle a conservé dans sa vieille cervelle une petite case, que le temps n'a pas l'air de vouloir absorber, comme il a absorbé toutes les autres cases.

Cette petite case, oh, elle n'est pas bien jolie: elle est plutôt vilaine; c'est la case de l'avarice—avarice entêtée, sans raison....

Mais on ne lui en veut pas à la vieille grand'maman de ce défaut-là, on l'excuse, on le bénit presque.

Car si elle n'avait pas eu cette petite case-là autrefois, vieille grand'maman, dans sa ferme, Monsieur son gendre et madame sa fille ne seraient pas si à l'aise maintenant.

Aussi quand on rit un peu du défaut qui est une petite chose souvent bien grotesque, on en rit tout bas pour qu'elle ne s'en aperçoive pas, car ce fut une travailleuse et une sainte femme, vieille grand'maman.

Vieille grand'maman mâche, mâche, avale tout ce qu'on lui donne.

Les deux petits anges l'admirent toujours, et ont un peu peur de ces mâchoires qui ne se reposent pas: telles celles d'une madame ogresse!

Elle ne mange pas plus que les autres, vieille grand'maman, mais elle est plus lente, et elle n'a plus qu'une seule dernière dent, pas bien solide encore.

Bonne maman, dit son gendre, voulez-vous couper la galette.

—Ah oui! la galette où il y a un petit cochon ou un petit baigneur, ou une fève, dit vieille grand'maman.

Qui veut être Roi, et Reine!

—Mais nous, tout le monde, dit la famille!

—C'est bien, mes enfants.

Et vieille grand'maman retourne la tarte, la palpe, cherche une indice, un renflement.

—Oui, ça doit être là, dit-elle.

Et elle tend la part à son gendre.

—Ah! vous vous êtes trompée, bonne maman, dit le gendre, il n'y a rien dans ma part.

—Peut-être, peut-être! Alors c'est un autre ...

Hélas oui, c'est une autre!

Vieille grand'maman mâche, mâche.... et n'avale plus!

Toute la famille se pousse du coude.

On regarde en dessous vieille grand'maman, qui fait des efforts immenses pour avaler, et n'avale pas!

—C'est toi qui a le petit baigneur, grand'maman, disent les deux petits anges....

—Mais non, mais non.

Crac!

On entend un bruit sec.

C'est la dernière dent de grand'maman qui vient de se casser sur l'inattaquable baigneur de porcelaine....

Vive la Reine!

Vieille grand'maman fait la grimace.

—Vous vous êtes fait mal!...

—Mais non, mais non; seulement, faudra que je paie une autre tarte dimanche, soupire vieille grand'maman.

VIEILLES RENTES.

On n'imagine pas la variété, la diversité, l'antiquité des vieux rentiers de toutes sortes qu'on peut croiser aux échéances des paiements de la Ville de Paris ou de l'Etat français. C'est un défilé amusant.

La Ville de Paris paye chaque année 52 livres et demie à l'église de Saint-Nicolas, de la Ferté-Milon, 200 livres au moulin de Maroles, qui appartient à M. Wallon, 300 livres à la terre de Mareuil dont les propriétaires sont les héritiers Michel Lévy; 500 livres au moulin de Lizy.

Tout cela parce que Louis XIV, en 1659, voulut rendre navigable une partie de la rivière d'Ourcq; les travaux endommagèrent les riverains, qui furent désintéressés par la création de rentes perpétuelles en vertu d'une ordonnance rendue le 5 février 1672, et qui n'a jamais été rapportée. Voilà des terres!

Au budget de l'Etat, mêmes surprises.

Vous vous rappelez le dernier mot de la comédie du «Gendre de M. Poirier»:

—En 1848, je serai pair de France!

Il ne pouvait pas prévoir que la pairie ne survivrait pas à cette date révolutionnaire.

Les pairs n'ont pas en France l'existence bien longue. Leur législature effective tient entre les années 1815 et 1848. Réunis en «cour», ils ont connu quelques procès célèbres, du maréchal Ney de Louvel, de la conspiration militaire du 19 août 1819, du procès Ouvrard, affaire des Marchés d'Espagne, des ministres de Charles X, du procès intenté à Montalembert Lamennais et Lacordaire, en 1831, de la tentative d'insurrection de Cavaignac, Armand Marrast et autres, des attentats de Fieschi et d'Alibaud en 1836 de Meunier, de Liveaux, des procès Barbès et Blanqui, des attentats de Darmès, Quémisset, Lecomte de l'affaire du duc de Praslin.

En 1848, les pairs furent supprimés, et M. Poirier demeura tout déconfit. Mais leurs titres et leurs émoluments continuèrent d'exister pour eux, et pour leurs fils.

Les pairs survivaient à la pairie.

Il y a quelques mois à peine est mort le dernier pair de France!

Sa disparition a laissé l'opinion assez indifférente. C'est pourtant un fait rare aujourd'hui, l'enterrement d'un pair!

Et c'est fini. On n'en verra plus.

Ce vétéran de la pairie s'appelait comte d'Aboville. Il touchait une pension de 1,200 francs, et sa pension portait même le No 1 sur la liste. Ces pensions furent fondées par ordonnance royale du 4 juin 1814, sous la première Restauration, avant les Cent Jours. Louis XVIII, roi de France, y faisait savoir qu'il était satisfait du Sénat, et de leurs efforts pour hâter le retour des Bourbons; aussi, dès lors, le titre de sénateurs deviendrait synonyme de «retraités», et leur traitement leur serait garanti intégralement leur vie durant.

Cette allocation était de 36,000 francs par an pour un sénateur, 6,000 francs pour sa veuve.

Après 1815, elle fut réduite à 24,000 francs.

Une ordonnance de 1823 en assura la moitié au fils aîné survivant.

Ces pensions sont inscrites au Grand-Livre de la Dette publique depuis 1829.

Leur liste a décru d'année en année par voie de décès.

Depuis 1898, il n'y en a plus.

On dit qu'il existe encore un pair du nom de Jayr, Ceyzeria, dans l'Ain. En tout cas, il n'est pas pensionné.

Le comte d'Aboville a été le dernier; avant lui venaient le comte de Cholet, le comte Lanjuinais, le duc de Richelieu, le comte de Vaudreuil, le vicomte de Bochage et autres morts dans ces quinze dernières années. Au demeurant M. d'Aboville, qui touchait 1,200 francs par an, les recevait comme fils aîné de pair de France.

Un des chapitres les plus étonnants du budget actuel, c'est la pension inscrite au Grand-Livre de la Dette publique sous le titre de «Dotation du Mont-de-Milan».

Le 18 juillet 1805, un décret impérial de Napoléon Ier organisa à Milan, un établissement appelé «Mont-de-Milan» ou «Monte Napoleone». C'était une banque, dont l'objet fut la liquidation de la Dette italienne. Elle fut bientôt débitrice du Trésor français et dut inscrire à sa charge le paiement des pensions extraordinaires que l'Empereur accordait à des militaires pour bons et loyaux services.

Elles furent payées régulièrement jusqu'à la première Restauration, qui s'engagea à continuer à les fournir.

Mais à la deuxième Restauration, en 1815, une clause du traité de Paris forçait le gouvernement français à renoncer à toutes réclamations qu'il pourrait faire à titre de dotations, donations, sénatoreries et autres charges de même nature.

Or, la Lombardie et la Vénétie venaient d'être données à l'Autriche.

C'était donc au gouvernement autrichien à assurer les paiements du «Mont-de-Milan».

Mais il se retrancha derrière la clause du traité de Paris et ne paya pas les pensions dues.

Ce refus dura jusqu'aux traités de Zurich qui terminèrent la guerre d'Italie en 1859. Dans le protocole du 10 novembre, l'Autriche reconnut les droits même antérieurs des dotataires du Mont de Milan; la situation fut liquidée. L'Autriche se libéra en versant—de concert avec la Sardaigne,—une somme de douze millions et demi au Trésor français.

Cette indemnité fut partagée en deux parts.

Un million 200,000 francs furent répartis entre les survivants ou ayants droit en ligne directe des dotataires non compris dans le testament de Napoléon Ier. Le reste fut placé pour produire un intérêt divisé en pensions proportionnelles aux droits des dotataires ou de leurs descendants.

Ces pensions sont transmissibles en totalité aux descendants légitimes, naturels ou adoptifs du titulaire, de fils en fils et par ordre de primogéniture.

A défaut de fils, les filles peuvent toucher la pension à condition d'épouser avant trente ans des militaires retraités par suite de blessures reçues à la guerre,—et cette clause est tout à fait originale.

L'investiture des héritiers des titulaires se fait par arrêté du ministre de la Justice. Les frais sont perçus au sceau de France.

La liste de ces pensionnés diminue par extinctions successives. Aujourd'hui, elle porte encore des noms glorieux de l'Empire.

Masséna, prince d'Essling, touche par an 50 000 francs.

Léon-Napoléon-Michel, Ney prince de la Moskowa; Berthier, prince de Wagram; Mortier, marquis de Trévise, Perrin, duc de Bellune, sont inscrits les deux premiers pour 25,000 francs, les deux autres pour 15,000. Voici encore le baron Fain, né en 1860, inscrit pour 2,000 francs, le marquis de Canisy, pour 1,200. Beaucoup ne touchent que 200 francs. On voit qu'il fait bon d'avoir eu des ancêtres en place sous l'Empire et sous la Restauration. Voilà de l'atavisme agréable; la fin du siècle ressent les dernières ondulations des caresses du début. Louis XIV et Napoléon sont assurés ainsi d'amitiés posthumes qui entretiendraient leur culte s'il en avait besoin. C'est égal, il est amusant de venir chaque année toucher une rente qui vous est faite par le Roi Soleil ou par l'Empereur; mais on n'aurait jamais cru des rentes si vivaces.

Et puis, en somme, est-ce donc si loin?

Ivan de Wœstyne m'a raconté, —il est vrai que c'est un Gantois, et que les Gantois sont les Gascons du Nord,—qu'il avait un oncle à qui Louis XIV a parlé,—oui, Louis XIV de France, le Roi Soleil, le dispensateur des rentes actuelles de MM. Wallon et Michel Levy.

Et c'est bien simple. En 1830 il avait une vieille tante de soixante dix-huit ans qui avait par conséquent vingt-deux ans quand mourut Louis XV, qu'elle a connu et qui lui a parlé. Or, un jour, à table, M. de Bassompierre, officier d'artillerie, tout stupéfait de l'entendre expliquer:

—Le roi Louis XIV disait à mon mari....

—Louis XIV, vous dites?

—Je dis bien Louis XIV.

—A votre mari?

—A mon mari.

C'était fantastique, cette femme qui en 1830 avait connu Louis XV et dont le mari avait connu Louis XIV.

En effet, en 1774, quand Louis XV mourut, elle fut épousée «in extremis» par son tuteur, qui voulut assurer son avenir, et qui était septuagénaire passé, c'est-à-dire qu'il avait déjà vingt ans en 1715 à la mort de Louis XIV. Le cas n'est pas banal. Il n'est pas impossible. Il nous rapproche de ce passé, dont il sort des vieilles rentes pour quelques privilégiés de l'hérédité, dont les quartiers survivent à toutes les révolutions avec une constance et une persévérance inébranlables.

Le rentier de Louis XIV ou de Mont-de-Milan?

Il touchera encor sa rente
Sur les débris de l'Univers.

Mais que voilà donc des revenus étranges à ménager dans ce pénible et difficultueux budget dont il complique les mailles, parmi les replis du filet où Victor Hugo nous le représentait comme un poisson crevé:

Le budget: monstre énorme, admirable poète
A qui de toutes parts on jette l'hameçon
E qui laissant à flots couler l'or de ses plaies
Traîne un ventre splendide écaillé de monnaies

NE LAISSEZ PAS

les enfants tousser, c'est une torture pour eux; l'Emulsion Scott fera immédiatement cesser la toux et préviendra de nouvelles affections.

Chez tous les pharmaciens; 50c. et $1.00.